

Légitimité à rétablir l'appellation

Mer de l'Est



1. Arrière-plan historique

❖ Sur le plan historique, l'appellation «Mer de l'Est» est utilisée en Corée depuis 2000 ans pour désigner la zone maritime située entre la péninsule coréenne et l'archipel du Japon.¹⁾ Jusqu'au XIXe siècle, les cartes publiées en Europe désignèrent cette zone sous les transcriptions «Mer de Corée», «Mer de l'Est», «Mer du Japon» ou encore «Mer orientale». Or il est intéressant de noter que l'usage de la transcription «Mer du Japon» ne se répand pas avant le milieu du XIXe siècle, pas même au Japon. En effet, jusqu'à la fin des années 1870, la plupart des cartes japonaises font référence à ce bras de mer en terme de «Mer de Joseon (Corée)»²⁾, et non «Mer du Japon»³⁾.

❖ L'appellation «Mer du Japon» se répandit à partir du XXe siècle avec l'avènement de l'impérialisme japonais et son expansionnisme militaire en Asie. Les attaques répétées du régime nippon depuis la fin du XIXe siècle aboutirent ainsi à l'annexion de la Corée en 1910. Or avant même cette date, dès 1905, le Japon avait dépossédé la Corée de sa représentation diplomatique. C'est dans ce contexte que l'Organisation hydrographique internationale publia respectivement en 1929 et en 1937 la première puis la seconde édition de «Limites des océans et des mers: S-23»⁴⁾ où figurait l'appellation «Mer du Japon» pour désigner la zone maritime séparant la Corée du Japon. En outre, lorsque la troisième édition de l'ouvrage fut publiée en 1953, la Corée qui avait été libérée de l'occupation japonaise en 1945 était en plein conflit armé⁵⁾.

❖ Après la guerre, et avec le rétablissement du droit et de l'administration, la Corée prodigua des efforts constants pour rétablir la légitimité de l'appellation «Mer de l'Est». A titre d'exemple, le processus des négociations entre la Corée et le Japon concernant l'accord de pêche de 1965; les deux pays, incapables d'aboutir à un accord sur la dénomination de cette zone maritime, acceptèrent de maintenir dans les versions respectives de l'accord l'appellation qui retenait la préférence nationale – à savoir «Mer de l'Est» dans le texte coréen et «Mer du Japon» dans le texte japonais. Les cercles académiques, les historiens et les cartographes coréens se sont toujours efforcés de rétablir la transcription «Mer de l'Est» sur les cartes mondiales. Ces démarches devaient atteindre leur point culminant lorsque le gouvernement coréen, suite à l'admission de la Corée comme État membre de l'Organisation des Nations Unies en 1991, souleva officiellement la question à la conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques de 1992.

1) De nombreuses références telles que l'Histoire des Trois Royaumes (*Samguk Sagi*, 三國史記), la stèle du roi Gwanggaeto et la Carte des huit provinces de Corée (*Paldo Chongdo*, 八道總圖) attestent que l'appellation «Mer de l'Est» est en usage depuis plus de 2000 ans en Corée.

2) Joseon est la période durant laquelle la dernière dynastie coréenne régna sur la péninsule entre 1392 et 1910.

3) De nombreuses cartes japonaises comme la Carte simplifiée de la périphérie de l'archipel du Japon (*Nihon Henkai Yakuzu*, 日本邊界略圖) de Takahashi Kageyasu, parue en 1809, la Nouvelle carte du monde (*Shinsei Yochi Zenzu*, 新製輿地全圖) de Mitsukuri Shogo en 1844, et la Carte de la périphérie Nord-Ouest de l'Archipel (*Honpō Seihoku Henkai Yakuzu*, 本邦西北邊界略圖) de Yasuda Raishu en 1850 faisaient référence à cette zone maritime sous l'appellation «Mer de Joseon».

4) S-23 est un ouvrage de référence reconnu dans le monde entier pour sa valeur en termes de toponymie et de désignation des zones frontalières.

5) La guerre de Corée éclata en 1950 et dura jusqu'en 1953, date à laquelle la troisième édition de S-23, approuvée à la conférence de l'OHI de 1952, fut publiée.

三國史記卷第十三

輸忠難靖國贊化同德功臣關附儀同三司檢校太師守太保阿下侍中判尚

書事兼史禮部事集賢殿大學士監修國史上柱國致仕臣金富軾奉 宣撰

高句麗本紀第一 始祖東明聖王

始祖東明聖王姓高氏諱朱蒙一云鄒解先是扶餘王解夫婁老無子祭山川求嗣其兩御馬至鯤淵見大石相對流淚王怪之使人轉其石有小兒金色蛙形作蛙王喜曰此乃天賚我今胤乎乃收而養之名曰金蛙及其長立為太子後其相阿蘭弗曰日者天降我曰將使吾子孫

三國本紀十三

立國於此汝其避之東海之濱有地號曰迦葉

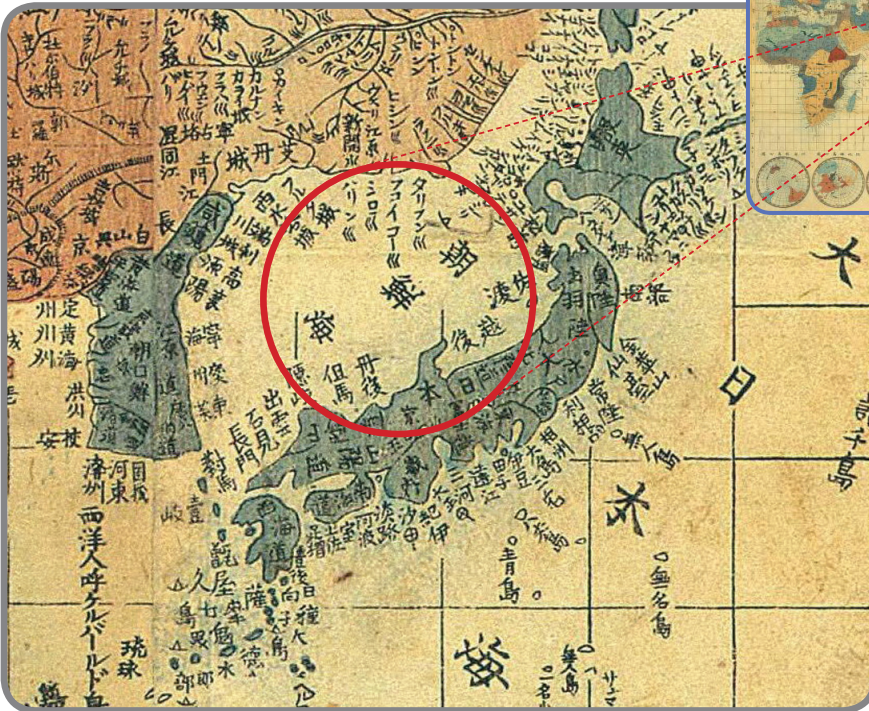
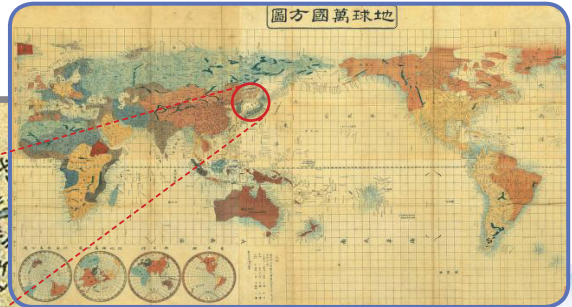
原土壤膏腴宜五穀可都也阿蘭弗遂勸王移都於彼國號東扶餘其舊都有人不知所從來自稱天帝子解慕漱來都焉及解夫婁薨金蛙嗣位於是時得女子於太白山南優漱水問之曰我是河伯之女名柳花與諸弟出遊時有一男子自言天帝子解慕漱誘我於熊心山下鴨渌邊室中私之即往不返父母責我無媒而從人遂謫居優漱水金蛙異之幽閉於室中為日所炤引身避之日影又逐而炤之因而有孕生

DONG HAE
(Mer de l'Est, 東海)

Histoire des Trois Royaumes, Corée

L'appellation «Mer de l'Est» figure dans cet ouvrage de référence, retraçant l'histoire des États antiques de la Corée, pour décrire les événements qui eurent lieu vers l'an 50 av. J.-C.

圖方國萬球地



JOSEON HAE
(Mer de Joseon, 朝鮮海)

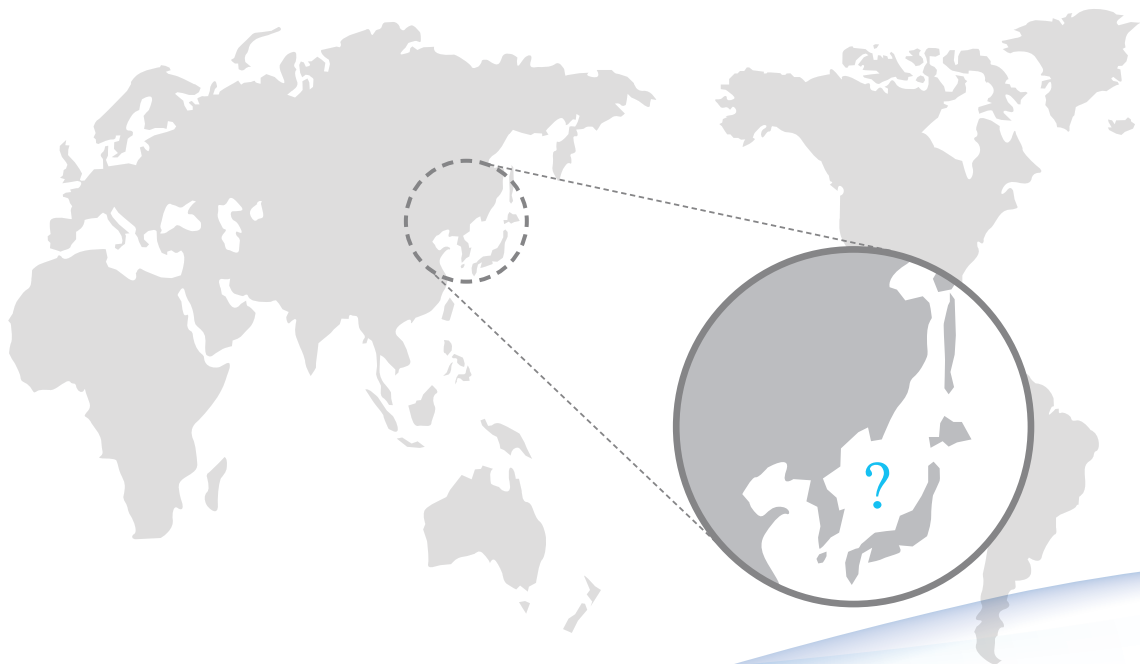
Mappemonde révisée, Japon

Carte japonaise de 1853 désignant la zone maritime située entre la péninsule coréenne et l'archipel du Japon sous le nom de «Mer de Joseon (Corée)», ainsi que l'océan Pacifique bordant le littoral japonais sous l'appellation «Mer du Japon». Cette mappemonde se fonde sur l'une des cartes compilées par Takahashi Kageyasu pour le compte du gouvernement japonais.

2. Pratiques et résolutions pour un usage conjoint

- ❖ Située entre la Corée et le Japon, s'étendant au nord vers la Russie, cette zone maritime comprend les eaux territoriales et les zones économiques exclusives (ZEE) des pays dont elle borde le littoral. En d'autres termes, tous les États côtiers y exercent juridiction et droits souverains.
- ❖ Lorsque qu'une zone géographique est commune à deux pays voire plus, son appellation est généralement standardisée après consultations entre les États concernés. Lorsque le compromis ne peut être atteint, les pays concernés conviennent d'un usage conjoint. Cette règle de cartographie internationale figure également dans la résolution technique A.4.2.6. de l'OHI et la résolution III/20 des Nations Unies sur la standardisation des noms géographiques.
- ❖ Suite à l'adoption des règles et résolutions dans le domaine de la cartographie, et en dépit des efforts renouvelés par la Corée lors des négociations bilatérales ouvertes en vue de trouver une solution mutuellement acceptable, l'intransigeance et l'inflexibilité du Japon débouchèrent sur des impasses constantes ne permettant aucune avancée significative.
- ❖ En conséquence, la Corée est d'avis que les deux transcriptions «Mer de l'Est» et «Mer du Japon» soient utilisées conjointement, conformément aux principes unanimement reconnus en cartographie internationale.⁶⁾

6) L'usage conjoint de différents toponymes est naturellement reconnu pour la Manche / English Channel, le Pas-de-Calais / Dover Strait et le Golfe de Gascogne / Bay of Biscay.



RESOLUTIONS TECHNIQUES de L'OHI

A.4.2.6 Normalisation Internationale des Noms Géographiques (1974)

Il est recommandé que lorsque deux ou plusieurs pays désignent une caractéristique géographique donnée (telle par exemple une baie, un détroit, un chenal ou un archipel) sous un nom différent, ils s'efforcent de se mettre d'accord pour attribuer un seul nom à cette caractéristique. Si leurs langues officielles sont différentes et qu'ils ne peuvent se mettre d'accord sur une forme commune, il est recommandé que les formes des noms dans chacune de ces langues soient acceptées pour les cartes et publications, à moins que des raisons techniques n'empêchent de suivre ce procédé sur les cartes à petite échelle : exemple : English Channel/La Manche.

RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

III/20 Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (1977)

La Conférence,

Considérant la nécessité d'une normalisation internationale des noms de détails géographiques qui se trouvent sous la souveraineté de plusieurs pays ou sont communs à deux pays au moins,

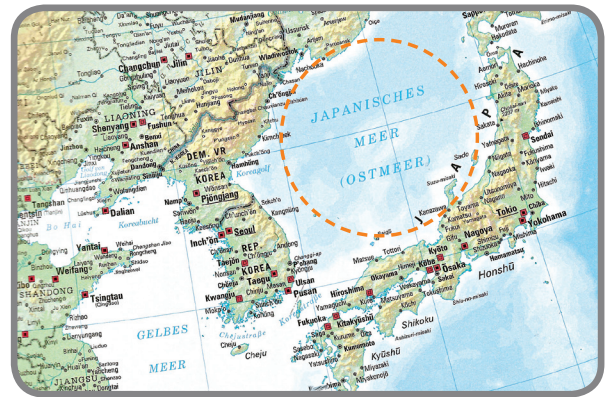
1. Recommande que, lorsque des pays dans lesquels s'étend un même détail géographique donnent à ce détail un nom différent, ils s'efforcent, dans la mesure du possible, de s'accorder sur un nom unique pour ce détail;
2. Recommande en outre que, lorsque des pays dans lesquels s'étend un même détail géographique ne parviennent pas à s'accorder sur un toponyme commun, il soit de règle générale en cartographie internationale que l'on accepte les toponymes de chacun des pays intéressés. La pratique consistant à n'adopter qu'un ou quelques-uns de ces toponymes en excluant systématiquement les autres ne serait ni justifiable ni opportune. Seules des raisons techniques pourraient rendre parfois nécessaire, notamment dans le cas de cartes à petite échelle, de renoncer à utiliser certains toponymes correspondant à l'une ou l'autre des langues considérées.

3. Soutien international grandissant à un usage conjoint

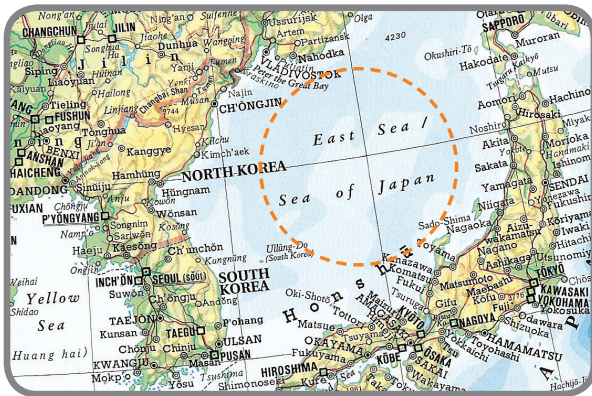
- ❖ La communauté internationale accorde un soutien grandissant à la proposition émise par la Corée en vue d'un usage conjoint des toponymes en question, à savoir «Mer de l'Est» et «Mer du Japon». L'augmentation constante d'un usage conjoint des deux termes chez de nombreux cartographes internationalement reconnus, comme dans la presse, indique clairement que la légitimité de l'appellation «Mer de l'Est» est de plus en plus largement acceptée.
- ❖ Les études menées indépendamment par le Japon et la Corée révèlent une augmentation du nombre de cartes où figurent conjointement les deux toponymes, passant de 2,8 pourcent en 2000 à 10,8 pourcent (18,1 pourcent dans le cas des cartes commerciales) en 2005, pour atteindre 23,8 pourcent en 2007. Ces chiffres suggèrent un soutien et une compréhension croissante de la légitimité de la transcription «Mer de l'Est».



► *Family Reference Atlas of the World, Second Edition, National Geographic, 2007*



► *Meyers Universalatlas mit Länderlexikon, Meyers Lexikonverlag, 2008*



► *Webster's Concise World Atlas, Barnes & Noble Books, 2002*



► *Asia, Kummerly+Frej, 2003*

4. Mauvaise interprétation japonaise d'une pratique des Nations Unies

- ❖ Le Japon a continuellement mis en avant le faux argument selon lequel le toponyme «Mer du Japon» était autorisé par les Nations Unies. Rien n'est moins contraire à la vérité. L'erreur repose sur le fait que le Secrétariat des Nations Unies, et non les Nations Unies à proprement parler, utilise l'appellation «Mer du Japon». Or le Secrétariat s'est exprimé sur cette question en expliquant qu'il avait utilisé ce toponyme pour des raisons d'ordre pratique en l'absence d'appellation internationalement reconnue. Il est avéré que le Secrétariat des Nations Unies n'a pas validé la transcription «Mer du Japon» et ne jouit pas de l'autorité pour le faire.
- ❖ À cet égard, le Secrétariat des Nations Unies a déclaré que l'utilisation de la transcription «Mer du Japon» dans ses archives ne correspondait pas à une position officielle des Nations Unies mais plutôt à une pratique du Secrétariat. En outre il a clarifié que cette pratique ne pouvait porter préjudice à la position d'aucun État membre des Nations Unies pour une appellation particulière, et n'impliquait l'expression d'aucune opinion de la part du Secrétariat. Il a également souligné que cette pratique ne saurait être interprétée comme plaidant ou avalisant aucune position en particulier, et ne peut en aucune manière être invoquée par aucune des deux parties pour soutenir une position sur la question.

5. Légitimité à restaurer l'appellation «Mer de l'Est»

- ❖ Les noms géographiques font partie du patrimoine culturel; ils reflètent l'identité et l'histoire des peuples. La dénomination «Mer de l'Est» est un toponyme en usage depuis plus de 2000 ans, encore utilisé par 75 millions de Coréens à l'heure actuelle. Si la transcription «Mer de l'Est» est moins courante aujourd'hui pour des raisons liées aux circonstances historiques qui marquèrent la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, sa légitimité est fermement attestée par les documents historiques et les cartes mondiales.
- ❖ En outre, compte tenu de la situation géographique de cette zone maritime, l'usage conjoint des deux toponymes «Mer de l'Est» et «Mer du Japon» est conforme aux règles générales de la cartographie internationale.
- ❖ De nombreux fabricants de cartes reconnus dans le monde entier et la presse utilisent conjointement les transcriptions «Mer de l'Est» et «Mer du Japon». Cette prise de conscience grandissante concernant la légitimité de l'appellation «Mer de l'Est» au sein de la communauté internationale devrait contribuer à entériner l'usage conjoint des deux toponymes.

Légitimité à rétablir l'appellation «Mer de l'Est»



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Corée
www.mofat.go.kr



Fondation d'Histoire de l'Asie du Nord-Est
www.historyfoundation.or.kr